

**NOTRE MEILLEURE  
TECHNOLOGIE COMPREND  
NOTRE MEILLEUR  
PROTECTION**

**UNE GARANTIE DE  
SATISFACTION DE 1 AN**



## **TECHNOLOGIE ULTRAFLEX<sup>MC</sup> DE MICHELIN**

**Moins de pression. Plus de capacité de charge. Moins de compactage du sol.**

Vos clients peuvent essayer la technologie Ultraflex<sup>MC</sup> de Michelin sans obligation durant une année complète. Ils seront entièrement remboursés s'ils ne sont pas satisfaits.\* C'est aussi simple que cela. Toutes saisons. Tous types d'équipements. Avec Michelin, ils sont couverts.

\* Voir au verso pour plus de détails.

© 2021 MAN(C)I. Tous droits réservés.





## UNE GARANTIE DE SATISFACTION DE 1 AN

**Q:** Quels pneus sont couverts par le plan promesse Ultraflex de Michelin?

**R:** Tous les pneus dotés des technologies Ultraflex<sup>MC</sup> de Michelin des sculptures suivantes sont couverts: Yieldbib<sup>MC</sup>, Cerexbib<sup>MC</sup>, Spraybib<sup>MC</sup>, CargoXBib<sup>MD</sup> High Flotation, Axiobib<sup>MD</sup>, et Xeobib<sup>MD</sup>.

**Q:** Quelle est la période de couverture du plan de promesse Ultraflex de Michelin?

**R:** La couverture du programme commence lorsque vous facturez les pneus à l'utilisateur final et est active à compter de la date de la facture pour 1 an. Par exemple, les pneus achetés le 1er juillet 2020 seront couverts par le programme jusqu'au 1er juillet 2021.

**Q:** Le plan promesse Ultraflex de Michelin s'applique-t-il aux pneus MICHELIN<sup>MD</sup> d'origine de mon nouvel équipement?

**R:** Non. Le programme s'applique uniquement aux pneus achetés sur le marché de remplacement. Cependant, les nouveaux pneus Ultraflex de MICHELIN achetés dans le cadre du programme de changement d'équipement d'origine \* sont inclus.

**Q:** Que doit faire un utilisateur final pour se qualifier pour le programme?

**R:** L'utilisateur final doit s'inscrire au programme, il peut le faire de deux manières:

- Compléter et poster le formulaire d'inscription inclus sur la feuille FAQ.
- Compléter et scanner le formulaire d'inscription et envoyer à l'adresse courriel indiquée sur le formulaire.

Si votre utilisateur final n'est pas satisfait d'un pneu Ultraflex de MICHELIN éligible pour quelque raison que ce soit, le plan de promesse Ultraflex de Michelin s'applique comme la garantie de satisfaction de 90 jours. \*\*

**Q:** Que dois-je faire si l'un de mes clients n'est pas satisfait de ses nouveaux pneus Ultraflex de Michelin?

**R:** Si votre utilisateur final n'est pas satisfait d'un pneu Ultraflex de MICHELIN éligible pour quelque raison que ce soit, vous (le revendeur) pouvez rapporter les pneus et votre représentant Michelin AG local vous accordera un crédit de 20% du prix de détail facturé des pneus. Ce crédit est destiné à aider à la revente des pneus retirés. Les pneus vous appartiennent et vous pouvez les revendre en tant que pneus usagés. Tout ce dont vous avez besoin pour déposer une réclamation auprès de votre représentant Michelin AG, sont les pneus et la facture originale indiquant que l'utilisateur final a acheté ces pneus sur le marché de remplacement au cours de la dernière année (365 jours).

Le programme s'applique uniquement aux pneus achetés à partir du 1er juillet 2015.

**Q:** Quelle est la différence entre la garantie de 90 jours, la garantie limitée et le plan de promesse Ultraflex de Michelin?

**R:** La garantie limitée couvre les problèmes de qualité du pneu, comme un problème de fabrication et de matériaux. La garantie de satisfaction 90 jours \*\* couvre tous les pneus agricoles de MICHELIN, tandis que le plan de promesse Ultraflex de Michelin ne couvre que les pneus décrits ci-dessus.

**Q:** Un pneu retourné dans le cadre du plan de promesse Ultraflex de Michelin peut-il être envoyé sous garantie?

**R:** Non. Un pneu qui a été couvert par le plan de promesse Ultraflex de Michelin ne peut pas être envoyé sous garantie après avoir été retourné. Comme indiqué dans le Guide de réclamation de la garantie limitée Michelin Agricole, un pneu Agricole de MICHELIN ne porte une garantie que lorsqu'il est chez l'utilisateur original du pneu. \*

\* Michelin propose un programme de changement d'équipement d'origine qui fournit un soutien financier au revendeur pour remplacer un ensemble de pneus concurrents par des pneus MICHELIN, achetés sur un nouvel équipement agricole.

\*\* Garantie de satisfaction de 90 jours: Si, pour une raison quelconque, l'acheteur initial d'un pneu couvert par la garantie n'est pas complètement satisfait, celui-ci peut être retourné au revendeur dans les 90 jours suivants l'achat pour un remboursement du prix d'achat total du pneu couvert par la garantie. Les pneus qui deviennent inutilisables durant la période de 90 jours sont couverts par la garantie limitée et ne sont pas éligibles au remplacement sous cette promesse de satisfaction. Les frais de montage, de démontage ou autres services fournis par le revendeur ainsi que les taxes applicables sont à la charge de l'acheteur. La facture d'achat originale doit accompagner toute réclamation.